



Déclaration CGT au CSAL

du 16 décembre 2025

Monsieur le Président du CSAL,

Aujourd'hui, notre déclaration liminaire nous conduira peut-être à une mise en examen et éventuellement à 1 an de prison avec sursis pour apologie du terrorisme, mais la défense de la liberté syndicale est indispensable au fonctionnement démocratique de notre pays.

En effet, la CGT DiSI Nord a appris, comme toute la CGT, avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme Sophie de Menthon et financée par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin.

S'agissant d'injures publiques, nous pouvons alors aussi nous interroger si Brigitte Macron qualifiant des militantes féministes de « sales connes » sera poursuivie pour ses invectives contre des militantes qui luttent pour les droits des femmes et contre les violences sexistes et sexuelles ?

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « *chantage à l'emploi* » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « *pour alerter sur la fiscalité et les réglementations* » et affirmer que « *pour pousser à la délocalisation, c'est idéal !* ». Certains affirmant même « *Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison.* »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ». Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La CGT DiSI Nord dénonce cette attaque d'un degré inédit puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales. Cette tentative manifeste de judiciaireiser la critique sociale et de détourner le débat public illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbys patronaux au service des plus riches de faire taire les voix qui dérangent.

Au-delà de cette affaire, la CGT alerte sur une tendance inquiétante : c'est la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans. Sur le terrain, des centaines de militants et militantes font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail et dans leurs pratiques syndicales. Nous pensons notamment à Jean-Paul Delescaut (secrétaire de l'Union Départementale CGT du Nord) menacé d'un an de prison pour apologie du terrorisme suite à la diffusion d'un tract dénonçant le génocide Israélien contre le peuple Palestinien.

Cette stratégie d'intimidation vise à réduire au silence toutes celles et ceux qui défendent l'intérêt général et les travailleurs et travailleuses.

La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Concernant le budget de l'état en cours de discussion à l'Assemblée nationale, après le renversement du gouvernement Bayrou qui voulait amputer le budget 2026 de 44 milliards, Emmanuel Macron, en plein déni démocratique, a nommé un de ses fidèles Premier ministre et imposé, de nouveau, un exécutif illégitime.

La dette sert de prétexte pour geler des dépenses de l'État.

Son augmentation n'est pas due à une hausse excessive des dépenses depuis huit ans mais plutôt à un assèchement organisé des recettes, par les largesses accordées aux entreprises (211 milliards d'€ d'aides publiques versées sans contrôles en 2023 selon la commission d'enquête du Sénat) et les cadeaux fiscaux octroyés aux plus fortuné-es qui ont

conduit à ce que le patrimoine des 500 familles les plus riches de France soit multiplié par plus de 15 depuis 30 ans (80 milliards en 1993 et 1 228 aujourd'hui) et représente 42 % du PIB du pays contre 6 % en 1993.

Macron, Bayrou, Lecornu et consorts ont clairement désigné leurs ennemi-es : les services publics et leurs agent-es, les salarié-es en général, les retraité-es et les personnes les plus modestes en particulier.

La liste de ce « musée des horreurs » n'est malheureusement pas exhaustive...alors même que les services publics sont en souffrance car sous-financés, ce seront encore plus de 500 emplois supprimés à la DGFIP en 2026.

La CGT exige un autre budget qui réponde aux urgences sociales et environnementales, rétablisse la justice fiscale en mettant en œuvre la Taxe Zucman de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'€, dégage des moyens pour nos services publics et abroge la réforme des retraites.

Concernant la DGFIP, nous dénonçons le nouveau pilotage des emplois décidé par la direction générale avec la suppression du TAGERFIP et du MAGERFIP.

La DG veut invisibiliser les postes vacants et continuer à supprimer des emplois. La DGFIP n'aime pas quand apparaît son vrai visage. C'est notamment le cas avec le nombre annuel de postes vacants (postes budgétisés mais non pourvus) et le niveau massif des suppressions d'emplois.

Le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP), même s'il n'était pas parfait, permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements. Et abracadabra, nous ne les verrons plus tous !

Avec le nouveau système, la référence devient les emplois pondérés des temps partiels (les ETP). Nous n'aurons plus la référence des autorisations d'emplois qui permettaient de faire apparaître les postes vacants.

La CGT Finances Publiques réaffirme l'urgence de doter la DGFIP des effectifs disponibles nécessaires pour combler tous les postes vacants et réaliser nos missions dans de bonnes conditions de travail.

Arrêtez les suppressions d'emplois et embauchez suffisamment de fonctionnaires !

Autre sujet, concernant directement les informaticiens, la direction générale envisage en 2027 le remplacement des concours externes PSE et analyste par des concours sur « titres et travaux » en ciblant les compétences attendues par SI. Elle pense améliorer l'attractivité de nos métiers et réduire les délais de recrutement. La CGT DiSI Nord s'inquiète de cette nouvelle dérive des conditions d'accès à notre administration. Après les affectations au profil, voici les concours au profil. Pouvons-nous encore parler de concours accessibles avec la seule condition de disposer des diplômes requis à la catégorie alors qu'il sera exigé au candidat la présentation de projets réalisés dans sa vie professionnelle pour accéder à l'oral. Quels profils seront ciblés ? Quelles seront les chances pour les jeunes diplômées de rentrer comme informaticien-nes dans la fonction publique ?

N'est ce pas réducteur de limiter le recrutement des A PSE et analyste à un profil particulier ? La richesse et la diversité de l'informatique à la DGFIP trouve sa source avec des collègues recrutés qui n'avaient pas forcément un bagage informatique élevé mais qui ont pu apporter leur contribution au bon fonctionnement de l'informatique à la DGFIP et évoluer dans leur fonction informatique à travers les examens de qualification.

Pour la CGT, l'attractivité à nos métiers ne pourra s'améliorer qu'avec une revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur des pertes subies depuis 2000 (en moyenne 800 euros mensuels pour un inspecteur).

Enfin, nous venons d'apprendre l'existence de « Cartes affaire » pour les directrices et directeurs. Elles seraient d'un montant de 6000 € mensuels. C'est un petit avantage sympathique réservé aux directrices et directeurs. Si on peut imaginer les frais de représentation liés à votre grade, mais tout de même 6000 € mensuels ? Alors que dans le même temps on applique aux agents dans toute la DGFIP une note sur les frais de déplacement restrictive ou autre DODA, que l'on nous rappelle tous les jours dans les médias que « l'argent il n'y en a plus » et surtout pas pour augmenter la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires.

Alors notre question est simple, s'agissant d'argent public, nous sommes en droit de vous la poser, cette enveloppe est-elle suffisante ?